

Conseil de Ligue

Nouvelle-Aquitaine Tennis de Table

17 septembre 2022 – TALENCE (33)

Début du conseil à 10h30

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil de Ligue

Présents : Catherine BERTRAND, Arnaud BRUN, Cyril CHAVANT, Mario D'ALMEIDA, Mélanie D'ALMEIDA, Jean-Paul DUMAS, Philippe DUMONTEIL, Jean-Marc ESCALLE CD23, Luce GELLIBERT, Patrice JOUETTE CD33, Vincent LABARBE CD40, Michel LAVALLÉE, Pierre LEFEBVRE, Jamy LHOSTE, Philippe LION, Daniel MARCHAND, Philippe PALISSE, Frédéric POCHELU CD64, Gilles POREL, Stéphane POUSET CD86, Julien TESSEYRE CD19, Arnaud VALIÈRE, Denis WEISS CD17

Invités : Christelle COGNET, Jean-François DENDONCKER, Hervé JOUANNEAUX, Xavier LAGARDÈRE, Jacques MOMMESSIN, Nadine NURDIN, Ambre POUYET et Sandrine ROUBINET

Excusés : Gilles BOUVIER, Gérard GIFFARD, Éléonore FLORY, Vincent LORIOU, Mikaël LOUEDEC, Stéphane PIGEONNIER, Thierry RAGALEUX, André SARDET, Daniel SAUTERAUD, Simon SOULARD, Miguel VICENS, Maurice VIDAL

Michel LAVALLÉE n'est pas d'accord avec le précédent compte rendu du conseil du 5 juillet 2022 en visio mais ne souhaite pas donner un rectificatif en séance.

Vote à main levée : contre : 1 voix - abstention : 2 voix – pour : 20 voix

Informations du Président de la Ligue (Nationales et Régionales) :

ANS : bilan positif, plus d'argent au niveau des clubs et des comités, on essaye toujours de satisfaire tous les clubs, la gestion des bilans des deux années précédentes nous a énormément impacté (report, COVID ...). L'ANS ne veut pas entendre parler de fonctionnement, grosse polémique au niveau de l'ANS et de l'état, ils ne veulent que du développement. La Ligue a touché 9000€ pour le Pôle. Concernant les dossiers des actions des féminines, certains clubs ont été subventionnés pour des actions féminines mais quand on regarde leurs licences féminines, ils n'en ont pas, ou moins que l'année précédente, ceci au niveau national. Une vérification sera faite la saison prochaine dans la ligue Il serait bien que tous les comités déposent un dossier, si ils ont des difficultés qu'ils n'hésitent pas à demander de l'aide à la Ligue.

Fonctionnement Fédéral au niveau du championnat par équipes : 2 mutés par équipes dès la 1^{ère} phase ; double licence (appartenance – Espagne, Allemagne, Luxembourg, Grèce, Suisse), il n'y a aucun moyen de vérifier la double appartenance.

La FFTT va mettre en place un groupe de travail sur la réforme des compétitions.

Arbitrage : Gros soucis concernant les JA en obligation pour chaque équipe de nationale, de PN et Régionale , une sanction va être proposée avec une possibilité de rattraper l'amende si ils mettent un JA en formation dans l'année. Sur les clubs en National un JA en obligation, nommé et qui ne se présente pas sur la compétition c'est 150€ d'amende. La ligue va demander aux JA en obligation pour les clubs qu'ils fassent au moins une prestation par phase sinon ils auront une amende égale à la caution.

Patrice JOUETTE, nommé à l'unanimité Président de la CRA LNATT.

Gilles BOUVIER, démissionnaire de la partie formation CRA, est remplacé par Jean-François DENDONCKER.

Le Pass-Sport est reconduit.

Point licenciation de la Ligue au 15-16 septembre 2022. Référence saison 19/20 avant le COVID ; globalement on est à + 6% grâce surtout aux licences loisirs hors licences événementielles.

Nouvelles Licences : la licence traditionnelle devient licence compétition – la licence promotionnelle devient licence loisir – la licence découverte (3 - 4 séances gratuites dans le club sans certificat médical) – la licence liberté (clubs, comités et Ligues ne sont pas concernés), licence prise par les joueurs directement auprès de la FFTT, elle ouvre droit à participer à des compétitions sur le ping extérieur et le tennis de table virtuel.

Mutations et transferts administratifs : un joueur en licence promotionnelle doit faire un transfert si il change de club.

Point financier : L'Assemblée financière se tiendra début 2023 car les opérations de clôture du Secteur lucratif sont en cours. La comptabilité « ligue » qui enregistre les opérations courantes va ressortir équilibrée. Suite à l'annulation du mondial WVC 2020 et la prise en charge du sinistre par l'assurance, le secteur lucratif va ressortir en bénéfice. La trésorerie est saine.

On ne présente pas aujourd'hui les budgets qui seront à voter lors de l'AG financière car ils doivent être finalisés au vu du réalisé 2021/2022. Cela concerne le budget rectificatif 2022/2023 qui avait été fait en période COVID et sans l'impact du mondial et le budget 2023/2024.

Arbitrage : Présidence de Patrice JOUETTE. On valide que les JA en obligation de National, PN et R1 doivent faire au moins une prestation par phase. Si il n'y a pas de JA en obligation en national, ce sera signalé à la FFTT. Pas de JA en obligation en R2 ou R3 mais il va être exigé que sur toutes les rencontres gérées par GIRPE, il y est obligatoirement le nom d'un JA. Si il n'y a pas de JA désigné c'est soit le JA nommé par la CDA, CRA, CFA, le JA qui a le plus haut grade et le plus ancien dans la salle, le JA accompagnant l'équipe recevante, le capitaine de l'équipe visiteuse et le capitaine de l'équipe receveuse.

Sanctions financières en l'absence de JA en obligation : en national 1000 €, en PN et R1 160€, montant de la caution retenue si le JA en obligation n'a pas fait au moins une prestation par phase, en PN et R1 amende de 160€ si aucun JA licencié dans le club mais qui leur sera rendue si il mette un JA en formation pendant l'année.

Patrice JOUETTE propose le remboursement des JA pour les épreuves individuelles avec un logiciel « CLEEMY » ; coût 1200€ par an.

Championnat par Équipes : GIRPE obligatoire y compris pour la remontée du PDF. Les règlements sont en ligne sur le site. En cas de contradiction avec les règlements priorité à la consigne, puis aux règlements régionaux puis aux règlements fédéraux. Équipe complète : 4 joueurs ou joueuses puisqu'on a le droit d'avoir une équipe avec 4 filles. Classement minimum : PN 1200 et R1 1000 pts. 2 mutés par équipes y compris mutation exceptionnelle, 2 joueurs en double appartenance au niveau national. En PN et en R1, un JA est désigné, Il y a automatiquement un JA sur TOUTES les rencontres (voir règles sur les règlements). Arrêt au score acquis en PN. L'arbitrage est partagé à tous les niveaux. Toujours 32 montées des départements vers le niveau régional. Si place vacante on applique les règles des places vacantes. Fin de phase, les 1^{ers} montent et les 7^{èmes} – 8^{èmes} descendent. Si trop d'équipes dans une division, ce sont les 6^{èmes} qui descendent (précisé dans les règlements). Si places vacantes, montée des 6^{èmes} de la division puis, montée des 2^{ème} de la division inférieure puis maintien des 7^{ème} de la division et enfin, c'est la sportive qui décide.

Équipe incomplète : c'est une équipe qui arrive avec 1,2 ou 3 joueurs, au niveau des sanctions pour la sportive on marque 0 point rencontre et on perd 14-0 et la sanction financière est de 30€, on joue automatiquement.

Forfait même sanction sportive que l'équipe incomplète, la sanction financière c'est suppression de la caution 160€, comme on ne se déplace pas, on paye une équivalence à l'aller/retour avec les frais de 0.30€ par kilomètre. Si 2 forfaits c'est un forfait général.

Critérium Fédéral : Suppression des divisions Benjamins/Benjamines, modification du règlement au niveau régional. Car après étude de ces divisions, il ne restait en moyenne que 5 à 6 joueurs au niveau départemental ; beaucoup de parents, de jeunes, de clubs et de comités se plaignaient des déplacements lointains et coûteux.

D'où la suppression de cette division au niveau régional de manière à densifier leur présence dans leur département. Au niveau de la Ligue, le nombre de tables passe de 24 à 18 tables.

Stats 315 inscrits au 17 septembre 2022

Vote à main levée sur le nouveau règlement Critérium Fédéral niveau régional sur la suppression des divisions Benjamins / Benjamines : 0 contre – 1 abs – 22 pour

TITRE 4 : - BENJAMINS et BENJAMINES

Les catégories Benjamins et Benjamines sont supprimées au niveau régional.
La gestion de ces catégories est déléguée aux départements

BENJAMINS

Les 2 premiers benjamins (classement du 4^{ème} tour de la saison dernière) accéderont à la N2 benjamins (à condition qu'ils ne changent pas de catégorie).

Les benjamins seront qualifiés en régionale minimales si le total de leurs points critérium de la saison dernière le permet.

Les autres benjamins disputeront le critérium dans leur comité.

Les vainqueurs de la catégorie départementale Benjamins accéderont à la départementale minimales.

Les benjamins qui joueront en départementale minimales ne pourront accéder à la régionale minimales qu'à la condition qu'ils gagnent la catégorie minime départementale

Les 2 premiers benjamins au classement de la régionale minime pourront accéder, s'ils en font le choix à la Nationale 2 benjamins.

BENJAMINES

La 1^{ère} benjamine (classement du 4^{ème} tour de la saison dernière) accèdera à la N2 benjamines (à condition qu'elle ne change pas de catégorie).

Les benjamines seront qualifiées en régionale minimales si le total de leurs points critérium de la saison dernière le permet.

Les autres benjamines disputeront le critérium dans leur comité.

Les vainqueurs de la catégorie départementale Benjamines accéderont à la départementale minimales.

Les benjamines qui joueront en départementale minimales ne pourront accéder à la régionale minimales qu'à la condition qu'elles gagnent la catégorie minime départementale.

La 1^{ère} benjamine au classement de la régionale minime pourra accéder, si elle en fait le choix à la Nationale 2 benjamines.

Les joueurs titulaires d'une licence découverte, événementielle ou liberté ne sont pas autorisés à s'inscrire au Critérium Fédéral quel qu'en soit le niveau. Les tarifs : si on s'inscrit au 2^{ème} tour : on paye les 4 tours, 3^{ème} et 4^{ème} tour : tarif préférentiel, 4^{ème} tour : on paye 2 tours

Guide de formations 2022 – 2023 va être mis en ligne.

Pôle Espoir : Départ de Simon SOULARD, le 1^{er} novembre 2022 à la Fédération Française de Sport Adapté, son poste est au CREPS de POITIERS, chargé de missions nationales. Simon va continuer à assurer 6 heures d'entraînement par semaine. Du coup les CTL ne viendront que 2 jours par semaine. Par contre, les critères au niveau du Plan de Performance Sportive et de l'ANS ont été revus et les CREPS ne peuvent accueillir que des joueurs listés au niveau national c'est-à-dire reconnus par le ministère. Les critères pour être listés sont revus à la hausse de manière drastique. Une réunion va être organisée avec la nouvelle directrice du CREPS. Si le pôle ne peut pas rester au CREPS, il va falloir trouver une autre manière d'organiser la formation de haut niveau en nouvelle-aquitaine.

Intervention de Jacques : Nous sommes dans une situation complexe, on va tout faire pour garder le pôle sur le CREPS. Notre ligue a besoin de resensibiliser les gens sur la formation en terme de perfectionnement et d'entraînement par rapport aux enfants qui montrent des envies avec un contexte familial favorable. La dynamique qui est enclenchée depuis quelques saisons sur la formation et la montée en compétence de nos cadres professionnels et des nouveaux, coïncide avec ce besoin d'améliorer le niveau, le socle de départ de nos jeunes pongistes d'où l'amélioration d'une politique de détection et d'entraînement à renforcer.

Projet de développement : Création d'un emploi de responsable chargé du développement de la Ligue, Ambre POUYET. 8 comités ont signé la convention qui nous lie à la FFTT et 4 comités (33 – 64 – 79 et 87) ont refusé.

9 axes de développement : licenciation, communication, structuration, formes de pratique, publics, compétences et formations, image, financier et développement durable.

Depuis juin, on a mis en place la partie marketing (création visuel de roll-up, kit de communication de rentrée, plaquette de présentation Ligue assez simplifiée, pas trop technique pour pouvoir la présenter à des entreprises, des futurs partenaires et des communes), événementielle (création de flyers, déplacement sur la foire de Bordeaux, le Vital Sport à Mérignac avec le club de Bègles) et communication.

La création de licences événementielles est une commande consignée dans cette convention.

Le but est de rencontrer tous les comités et surtout comprendre quelles sont les problématiques en fonction du territoire et avec les clubs, les accompagner sur des projets plus personnels, sur la création d'emploi, recherche de subventions, les dossiers de partenariat.

Nous avons déjà rencontré le comité de Charente, la rencontre avec la Vienne se fera le mardi 20 septembre.

Le but c'est d'avoir rencontré tous les partenaires du projet à la Toussaint. Les autres comités seront visités par la suite.

Malory LASNIER, Directrice de l'accompagnement des territoires et Éric FOURNIER suivront ce projet.

Élection conseil de ligue :

2 postes à pourvoir collège féminin : Christèle LACROIX (Haute-Corrèze) et Stéphanie MORA (J D'Arc de Dax)

2 postes à pourvoir collège général : Alain DE RAIGNIAC (TT Passageois) – Jean-François DENDONCKER (AL Coulounieix) – Arnaud LAPEYRE (TT Passageois) et Svend STEENSTRUP (Frontenay RR AFTT)

Divers : La loi d'avril 2022 sur la gouvernance des fédérations. Pour la fédération, 50% de féminines sur les listes. Quand au mode d'élection : 25% de voix pour les ligues, 25% de voix pour les comités, et 50% de voix pour les clubs pour l'élection du Président de la Fédération. La Foire Internationale de Bordeaux du 13 au 21 mai 2023. Prochaine assemblée générale financière, le 11 ou 12 février 2023 à Coulounieix-Chamiers.

Le conseil se termine à 12h30

Daniel MARCHAND



Président

Luce GELLIBERT



Secrétaire Générale